Clé de lecture de la règle	
Afin de faciliter l'atteinte des objectifs nationaux en matière de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire), exprimés par la Stratégie Française pour l'Energie et le Climat, mais aussi des objectifs e réduction des impacts du secteur sur l'ensemble des autres composantes de l'environnement (biodiversité, eau, air…), il est opportun de favoriser des projets d'urbanisme durable, innovants et démonstrateurs, visant notamment, pour les nouvelles constructions, une performance énergétique et un « impact carbone » supérieurs aux exigences règlementaires en vigueur.	
Objectif de référence	**Obj 51 /** Economiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique
Autres objectifs auxquels se rapporte la règle	**Obj 69 /** Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre **Obj 52 /** Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie **Obj 46 /** Limiter l'impact de l'urbanisation et des aménagements sur la biodiversité et les espaces naturels **Obj 49 /** Mobiliser les outils fonciers pour limiter l'artificialisation des sols et concilier les usages
Partenaires concernés	Autorités administratives compétentes en matière d'urbanisme, Maitres d'ouvrages publics et privés, Aménageurs, EPCI communes, *Parcs Naturels Régionaux*
Autres documents concernés	
Modalités possibles de mise en œuvre	
- Définir dans le PCAET ou les PADD des SCOT et PLU/PLUI, une orientation promouvant l'urbanisme durable ; - Identifier dans les SCOT ou les PLU/PLUI des secteurs pour lesquels des dispositions spécifiques du règlement des zones urbanisées ou de zones d'extension de l'urbanisation permettent de favoriser des démarches innovantes et démonstratrices ; - Inciter les aménageurs et porteurs de projets à s'inscrire dans des démarches labellisées, telles que les éco-quartiers, quartiers à énergie positive HQE, labels de performance énergie/carbone sur la construction neuve (E+C- , BePos EFFINERGIE, bâtiment biosourcé , bioclimatique, BBCA, etc.)	
Sources et références	
Mesures d'accompagnement	
- Appels à projets et dispositifs incitatifs nationaux ou régionaux.	